

## COMMUNE DE NONANCOURT

L'an deux mil DIX HUIT, LE DIX-HUIT JANVIER à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Eric AUBRY, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames BREUX, GORGE, Adjointes  
Mesdames BONELLI, CAILLÉ, LEHR ;  
Messieurs BORG, CORU, MANZE, TAYOUB et WYZGOLIK

**Ont donné pouvoir** : Mme CIBLA à M. BORG  
Mme FAUDET à Mme LHER  
M HERVIEU à Mme BREUX

**Etait excusé** : M. LANGOUET

**Etait absente** : Mme LHOSTE

**Date de convocation** : 8 janvier 2018.

**Secrétaire de séance** : Mme CAILLÉ

### **DELIBERATION 2018-01-001 :** **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur le Maire propose de désigner un secrétaire de séance. Mme CAILLE propose sa candidature.

Après délibération, Mme CAILLE est nommée secrétaire de séance à la majorité des membres présents et représentés - 1 abstention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Eric AUBRY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212704381-20180118-2018-01-001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/01/2018

## COMMUNE DE NONANCOURT

L'an deux mil DIX HUIT, LE DIX-HUIT JANVIER à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Eric AUBRY, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames BREUX, GORGE, Adjointes  
Mesdames BONELLI, CAILLÉ, LEHR ;  
Messieurs BORG, CORU, MANZE, TAYOUB et WYZGOLIK

**Ont donné pouvoir** : Mme CIBLA à M. BORG  
Mme FAUDET à Mme LHER  
M HERVIEU à Mme BREUX

**Etait excusé** : M. LANGOUET

**Etait absente** : Mme LHOSTE

**Date de convocation** : 8 janvier 2018.

**Secrétaire de séance** : Mme CAILLÉ

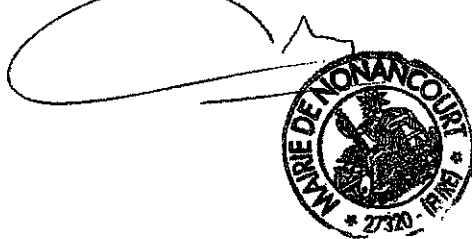
### **DELIBERATION 2018-01-002 :** **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE.**

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le procès-verbal de la séance précédente.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Eric AUBRY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212704381-20180118-2018-01-002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/01/2018

## **COMMUNE DE NONANCOURT**

**L'an deux mil DIX HUIT, LE DIX-HUIT JANVIER** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Eric AUBRY, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames BREUX, GORGE, Adjointes  
Mesdames BONELLI, CAILLÉ, LEHR ;  
Messieurs BORG, CORU, MANZE, TAYOUB et WYZGOLIK

**Ont donné pouvoir** : Mme CIBLA à M. BORG  
Mme FAUDET à Mme LHER  
M HERVIEU à Mme BREUX

**Etait excusé** : M. LANGOUET

**Etait absente** : Mme LHOSTE

**Date de convocation** : 8 janvier 2018.

**Secrétaire de séance** : Mme CAILLÉ

### **DELIBERATION 2018-01-003 :**

#### **SAEP : MODIFICATION DES STATUTS**

- Par délibération en date du 21 décembre 2017, les statuts du Syndicat de la Paquetterie ont été modifiés afin :

- de permettre l'adhésion, au 01 janvier 2018, de la communauté d'Agglomération d'Evreux Portes de Normandie à la compétence eau, pour la partie de son périmètre comprenant les communes de Courdemanche, Illiers l'Evêque, Marcilly sur Eure, Mesnil sur l'Estrée, Saint Germain sur Avre et Saint Laurent des bois.

- D'ajouter une nouvelle compétence, la lutte contre la pollution, protection et conservation des eaux superficielles et souterraines, en application des 6 et 7° du I de l'article L. 211-7 du code de l'environnement, a été ajoutée.

- de modifier le nombre de représentants par collectivité a été modifié.

Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux statuts.

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE la modification des statuts tels qu'annexés,

- APPROUVE la demande d'adhésion d'Evreux Portes de Normandie au Syndicat d'eau de la Paquetterie, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, à la compétence eau, pour pour la partie de son périmètre comprenant les communes de Courdemanche, Illiers l'Evêque, Marcilly sur Eure, Mesnil sur l'Estrée, Saint Germain sur Avre et Saint Laurent des bois.

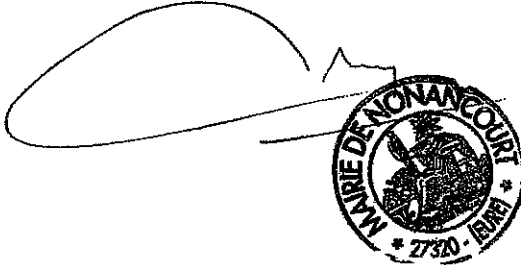
- DESIGNNE les membres, 2 titulaires et 1 suppléant, pour représenter la commune au sein du SAE Paquetterie, comme suit :

M. Jean-Paul LANGOUET : Titulaire  
M. Michel GORGE : Titulaire  
M. Baudouin MANZE : Suppléant

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.**

**Le Maire**

**Eric AUBRY**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212704381-20180118-2018-01-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/01/2018

## COMMUNE DE NONANCOURT

L'an deux mil DIX HUIT, LE DIX-HUIT JANVIER à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Eric AUBRY, Maire.

Etaient présents : Mesdames BREUX, GORGE, Adjointes  
Mesdames BONELLI, CAILLÉ, LEHR ;  
Messieurs BORG, CORU, MANZE, TAYOUB et WYZGOLIK

Ont donné pouvoir : Mme CIBLA à M. BORG  
Mme FAUDET à Mme LHER  
M HERVIEU à Mme BREUX

Etait excusé : M. LANGOUET

Etait absente : Mme LHOSTE

Date de convocation : 8 janvier 2018.

Secrétaire de séance : Mme CAILLÉ

### DELIBERATION 2018-01-004: DELIBERATION MODIFICATIVE : REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS CONTRACTUELS

M. Le Maire rappelle que par délibération en date du 19 octobre 2017, il a été décidé de faire bénéficier les agents contractuels un régime indemnitaire annuel.

Par courrier en date du 28 novembre 2017, la Préfecture de l'Eure nous informe d'une observation portant sur le manque de précision concernant la base légale ou réglementaire.

Il convient de délibérer afin de préciser les informations conformément à la législation.



Dans le cadre de notre régime indemnitaire mis en place par délibération du 21 décembre 1992, modifiée successivement les 12 avril 1996, 18 juin et 3 septembre 2004, 16 avril 2009 et 21 octobre 2010, cette prime est versée annuellement sur la base des taux légaux en vigueur de l'I.A.T ou de l'IEMP correspondant à la situation de chaque contractuel.

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification de cette délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Eric AUBRY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212704381-20180118-2018-01-004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/01/2018

## COMMUNE DE NONANCOURT

L'an deux mil DIX HUIT, LE DIX-HUIT JANVIER à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Eric AUBRY, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames BREUX, GORGE, Adjointes  
Mesdames BONELLI, CAILLÉ, LEHR ;  
Messieurs BORG, CORU, MANZE, TAYOUB et WYZGOLIK

**Ont donné pouvoir** : Mme CIBLA à M. BORG  
Mme FAUDET à Mme LHER  
M HERVIEU à Mme BREUX

**Etait excusé** : M. LANGOUET

**Etait absente** : Mme LHOSTE

**Date de convocation** : 8 janvier 2018.

**Secrétaire de séance** : Mme CAILLÉ

### **DELIBERATION 2018-01-005:**

### **NOUVEAUX CONTRATS D'ENTRETIEN DES CHAUFFERIES DU SYNDICAT D'INITIATIVE ET DE L'APPARTEMENT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE**

Vu les propositions tarifaires proposées par la société GAZ EXPERT, de NONANCOURT,

M. Le Maire propose de souscrire un contrat annuel d'entretien simple pour les chaufferies suivantes :

- le Syndicat d'Initiative pour un montant annuel de 95,56 €,
- l'appartement de l'école primaire, 6 avenue Victor Hugo pour un montant annuel de 95,56 €.

Dans le cadre du renouvellement du contrat d'exploitation des chaufferies de la commune, en 2015, n'ont été reconduits que les contrats d'importance. Ont été exclus de ce contrat les chaufferies du syndicat d'initiative et de l'école primaire. Concernant le syndicat d'initiative, la chaufferie a été remplacée en 2017. Il convient donc d'en assurer l'entretien et par la même occasion d'inclure le logement de l'école primaire. Ce dernier étant remboursé par le locataire.

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve cette proposition et autorise M. le Maire à signer les contrats.

Fait et délibéré les jour, \_\_\_\_\_ an que dessus.

Le Maire  
Eric AUBRY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212704381-20180118-2018-01-005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/01/2018

## COMMUNE DE NONANCOURT

L'an deux mil DIX HUIT, LE DIX-HUIT JANVIER à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Eric AUBRY, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames BREUX, GORGE, Adjoints  
Mesdames BONELLI, CAILLÉ, LEHR ;  
Messieurs BORG, CORU, MANZE, TAYOUB et WYZGOLIK

**Ont donné pouvoir** : Mme CIBLA à M. BORG  
Mme FAUDET à Mme LHER  
M HERVIEU à Mme BREUX

**Etait excusé** : M. LANGOUET

**Etait absente** : Mme LHOSTE

**Date de convocation** : 8 janvier 2018.

**Secrétaire de séance** : Mme CAILLÉ

**DELIBERATION 2018-01-006 :**  
**MODIFICATION DES TARIFS DU MARCHÉ AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2018**  
**(MODIFIÉ AI 1<sup>er</sup> AVRIL 2017)**

Monsieur le Maire propose de modifier la grille des tarifs adoptés au 1<sup>er</sup> janvier 2018 en tenant compte des engagements pris pour les droits de place du marché en avril 2017.

| Place de marché                        | Tarif au 1 <sup>er</sup> JANVIER 18 |
|--|-------------------------------------|
| Le mètre linéaire pour les abonnés     | 1,70 €                              |
| Le mètre linéaire pour les passagers   | 2,35 €                              |
| Forfait électricité                    | 2,00 €                              |
| Forfait pour les camions place Janvier | 100,00 €                            |

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte cette modification à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Eric AUBRY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212704381-20180118-2018-01-006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/01/2018

## COMMUNE DE NONANCOURT

L'an deux mil DIX HUIT, LE DIX-HUIT JANVIER à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Eric AUBRY, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames BREUX, GORGE, Adjoints  
Mesdames BONELLI, CAILLÉ, LEHR ;  
Messieurs BORG, CORU, MANZE, TAYOUB et WYZGOLIK

**Ont donné pouvoir** : Mme CIBLA à M. BORG  
Mme FAUDET à Mme LHER  
M HERVIEU à Mme BREUX

**Etait excusé** : M. LANGOUET

**Etait absente** : Mme LHOSTE

**Date de convocation** : 8 janvier 2018.

**Secrétaire de séance** : Mme CAILLÉ

### **DELIBERATION 2018-01-007 :**

### **SIEGE : AJUSTEMENT DU PROGRAMME DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE LA RUE PIERRE MENDES FRANCE**

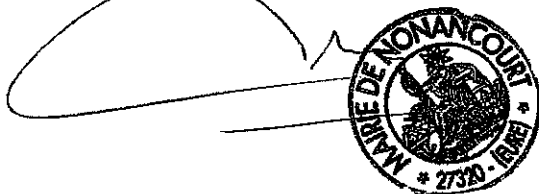
M. Le Maire rappelle que par délibération en date du 16 février 2016, il a été décidé de faire procéder à l'enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et télécommunication, rue Pierre Mendès France.

Au vu des difficultés du chantier, il s'avère qu'il y a une différence entre le montant initial délibéré et le coût final des travaux pour un montant de 1.566,79 €. Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte de prendre en charge cette différence.

**Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.**

**Le Maire**

**Eric AUBRY**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212704381-20180118-2018-01-007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/01/2018



## COMMUNE DE NONANCOURT

L'an deux mil DIX HUIT, LE DIX-HUIT JANVIER à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Eric AUBRY, Maire.

**Étaient présents** : Mesdames BREUX, GORGE, Adjointes  
Mesdames BONELLI, CAILLÉ, LEHR ;  
Messieurs BORG, CORU, MANZE, TAYOUB et WYZGOLIK

**Ont donné pouvoir** : Mme CIBLA à M. BORG  
Mme FAUDET à Mme LHER  
M HERVIEU à Mme BREUX

**Était excusé** : M. LANGOUET

**Était absente** : Mme LHOSTE

**Date de convocation** : 8 janvier 2018.

**Secrétaire de séance** : Mme CAILLÉ

### **DELIBERATION 2018-01-008 :** **HEURES COMPLEMENTAIRES DU PERSONNEL CONTRACTUEL**

Monsieur le Maire propose de payer des heures complémentaires aux agents contractuels qui sont intervenus à notre demande au mois de décembre 2017 pour assurer des prestations ponctuelles ou des remplacements :

Il s'agit de :


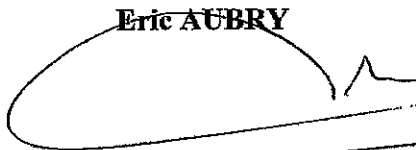
- Monsieur Patrice VENDY : 16 heures dont 8 heures de dimanche.

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à payer ces heures complémentaires sur le salaire du mois de janvier 2018.

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.**

**Le Maire**

**Eric AUBRY**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212704381-20180118-2018-01-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/01/2018